

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Séance du lundi 07 novembre 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le 26 septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Cécile GENOVESIO, Madame le maire.

Date de la convocation : le 28 octobre 2022

Membres qui ont pris part aux délibérations : 11 membres présents sur 13.

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, Séverine BOUROUMEAU, José GOUVEIA, Alain MALGOUYRES, Marie-Rose MIRABEL, Sylvie POMIER,

Excusés : Laurent NORMANDIN-VARENNES

Absent : Julien COYART

Secrétaire de séance : Marie-Claire MOURLEAU

ORDRE DU JOUR

- **Validation de l'attribution compensatrice définitive 2022**
- **Désignation d'un correspondant incendie et secours**
- **Investissement avant vote du BP2023**
- **Convention Globale Territoire**
- **Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunication**
- **Régularisation RODP 2017-2022**
- **Remboursement de frais**

- **Questions diverses**

1. Validation de l'attribution de compensation définitive 2022

Lors du dernier conseil municipal les élus avaient approuvé le rapport CLECT du 28 juin 2022.

Le 20 octobre dernier, l'Agglomération d'Agen a approuvé les montants des attributions de compensation définitives pour les communes membres de l'ex-Communauté de

Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres ainsi que pour les communes membres de l'ex-Communauté d'Agglomération pour 2022.

Madame le Maire propose donc aux élus d'approuver les attributions de compensation définitives comme suit :

En fonctionnement

- AC 2021 : - 22 825 €
- Voirie : +17 395 €

Soit une attribution de compensation 2022 versée par la commune à l'Agglo de 5430 €

En Investissement

- AC 2021 : 0 €
- Voirie : +32 304 €

Soit une attribution de compensation 2022 versée par à l'Agglo à la commune de 32 304€

Délibération 2022_47

2. Désignation d'un correspondant incendie et secours

La loi Matras du 25 novembre 2021 a créé la fonction de correspondant incendie et secours.

Monsieur le Préfet a donc demandé à Mme le Maire de désigner parmi ses adjoints ou conseillers municipaux un correspondant Incendie et Secours

Jean Damien Marmuse propose d'assumer cette fonction.

Les élus sont favorables à l'unanimité.

Délibération 2022_48

3. Investissement avant le vote du BP 2023

Mme Le Maire précise que la trésorerie l'a informé qu'aucun règlement de factures ne pourra être fait entre le 14 décembre et le 11 janvier.

D'autre part Mme Le Maire rappelle que la loi interdit aux communes d'utiliser le budget investissement tant qu'il n'a pas été voté.

Etant donné que le budget Primitif 2023 ne sera pas voté avant la fin du 1^{er} trimestre 2023, et compte tenu que certaines factures des artisans œuvrant sur le projet Imbert devront être honorées avant le 31/03/2023, Madame le Maire propose de prendre une délibération afin de pouvoir consommer dès janvier 2023, 25 % du budget d'investissement 2022 et permettre ainsi de régler les factures qui se présenteront en début d'année.

Les élus sont tous favorables pour prendre cette délibération.

Délibération 2002_49

4. **Convention Globale Territoriale**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche formalisant le partenariat entre la Caf et l'Agglomération d'Agen afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants, notamment en direction des besoins des familles de notre territoire.

La CTG couvre les champs de :

- La petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- Du soutien à la parentalité
- De l'animation de la vie sociale
- De l'accès aux droits, du logement et de la prise en compte du handicap.

Cette convention remplace le Plan Enfance Jeunesse, son périmètre d'intervention englobe l'ensemble des 44 communes membres de l'Agglomération d'Agen, pour une durée de 5 ans (2022 à 2026).

C'est une convention Tripartite, signée entre l'Agglo d'Agen, les communes et la CAF.

Mme Le Maire précise que cette convention pourrait, par exemple, permettre à la commune de mettre en place le Plan mercredi. Elle demande aux élus s'ils sont d'accord pour qu'elle signe cette convention au nom de la commune.

Les élus sont favorables à l'unanimité, et donnent tous pouvoirs à Mme le Maire

Délibération 2022_50

5. **Redevance d'occupation du domaine public, par les opérateurs de télécommunication**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Mme le Maire propose au conseil municipal d'émettre une délibération pour fixer le tarif de ces redevances.

Elle propose de fixer au tarif plafond prévu par les dispositions du code des postes et communications électroniques, le tarif des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

3 tarifs différents sont prévus selon la typologie de l'occupation :

- Aérien au Km
- Souterrain au Km
- Emprise au sol en m2

Mme le Maire propose également que les mêmes tarifs soient appliqués aux installations nouvelles et aux installations existantes ayant fait ou non l'objet d'autorisations. Les élus sont favorables à l'unanimité.

Délibération 2022_51

6. Régularisation RODP 2017-2022

Suite à l'état des lieux effectué par TE 47 il s'avère que certaines redevances n'ont pas été réglées par les opérateurs de télécommunications, et nécessitent donc le versement d'une indemnité.

Pour percevoir ces indemnités il est nécessaire d'émettre une délibération :

Mme le Maire propose donc aux élus de se prononcer pour

- instaurer le principe d'une indemnisation de la Commune par les occupants sans droit ni titre du domaine public communal du fait de la présence irrégulière de réseaux et ouvrages communications électroniques pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.
- faire correspondre le montant de l'indemnité au montant annuel plafond actualisés de la redevance qu'aurait perçue la Commune en cas d'occupation régulière pour les années susvisées.
- autoriser le Maire sur ces bases à mettre en recouvrement les créances et de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Les indemnités liées à ces régularisations s'élèvent à 666.75€ sur 2021 et 688.55€ sur 2022

Les élus sont favorables à l'unanimité pour émettre cette délibération

Délibération 2022_52

7. Remboursement de Frais

Mr Marmuse a acheté pour le compte de la mairie du matériel informatique pour un montant de 29.99€

Mme Bonneu a réglé les frais de repas du personnel communal lors d'une formation et a acheté du petit matériel pour la garderie pour un montant total de 72.61€

Mme le Maire demande aux élus l'autorisation de leur rembourser ces frais

Les élus sont favorables à l'unanimité

8. Questions diverses

➤ Retour sur le conseil d'école du 07 novembre 2022

- Rentrée 2022 : effectif 100 élèves => 60 à St Caprais et 40 à Sauvagnas
- Le RPI conforte son statut d'Ecole Inclusive car il accueille 9 enfants en situation de handicap : 6 à Sauvagnas et 3 à St Caprais. Des AVS sont présentes dans les 2 écoles pour accompagner ces enfants
- L'Association des parents d'élèves est très dynamique et de nombreuses animations sont prévues : halloween, vente de sapins ..
- Tous les élèves de St Caprais iront à la piscine du 19 janvier au 3 février 2023.
- Spectacle de Noël : au gallion prix 2.50 € par élève + bus. Les élus sont favorables pour financer cette sortie mais souhaitent que Mme Le Maire contacte l'Agglo d'Agen pour voir si une participation de l'agglo n'est pas possible
- Matériel : besoin de petites chaises

Enceintes toujours en attente de la livraison

Manque logiciel pour lecture de vidéos sur les PC

Sur ces 2 derniers points Mme le Maire va contacter Mr Coyart

- Prévision effectif rentrée 2023 : 99 élèves

➤ Demandes de Subventions

○ Collège La Rocal

L'association des parents d'élèves du Collège La Rocal sollicite la commune pour l'achat de coiffes de diplômés pour les élèves ayant obtenu leur brevet des collèges en juin 2022

Ces coiffes leur seraient distribuées lors de la remise des diplômes du 08 novembre 2022

Les élus ne sont pas favorables à cet achat et ne souhaitent pas verser de subvention.

➤ Association Club Gare TGV Agen Porte La Gascogne

La commune est sollicitée pour adhérer à l'Association Club Gare TGV Agen Porte La Gascogne.

Dans le cadre du "Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest" (GPSO) et de la création d'une infrastructure nouvelle de ligne à grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse, cette association a pour objet :

- De soutenir et promouvoir le projet de création de la gare nouvelle située en rive gauche d'Agen ;
- D'anticiper, soutenir, accompagner et coordonner toutes les actions qui peuvent contribuer à l'optimisation des retombées du projet GPSO et de la création de la nouvelle gare TGV d'Agen sur les territoires et les acteurs concernés

Mme le Maire demande aux élus s'ils souhaitent adhérer à cette association

Les élus ne sont pas favorables

➤ **Agents de Collectes des ordures ménagères**

Les agents de collecte des ordures ménagères ont sollicité la mairie pour obtenir l'accord de passer sur la commune vendre les calendriers 2023

Le conseil municipal a donné son accord à la majorité

➤ **Accessibilité des Bâtiments Publics**

La préfecture a adressé un courrier à la Mairie pour connaître l'avancée des travaux d'accessibilité des 3 bâtiments ERP que ne sont pas encore aux normes : l'église, le cimetière et la salle des associations.

Mme le Maire va reprendre ces dossiers et étudier les différentes solutions.

➤ **Déploiement de la Fibre**

La fibre est en cours de déploiement sur la commune.

ORANGE a adressé un courrier en recommandé à la mairie pour l'informer que le déploiement est stoppé route de Fiolle et de Duc car les travaux d'égavage demandés le mois dernier n'ont pas été faits.

Mme Le Maire avait notifié immédiatement cette demande aux propriétaires des arbres mais le délai d'un mois pour trouver un artisan et faire faire les travaux était trop court.

Elle a donc répondu en ce sens à Orange en précisant qu'il était regrettable que lors du rendez-vous du mois de septembre cette problématique d'égavage n'ait pas été évoquée.

➤ **Eclairage Parking Bâtiment IMBERT**

Mme le Maire a reçu 2 devis pour la pose des 2 candélabres pour éclairer le futur parking

- Un devis en solaire : devis initial 7200€ actualisé à 7400€
- Un devis en filaire à 10 000€

Mme le Maire et Mr Marmuse vont recontacter l'Agglo car le devis filaire semble très élevé notamment à cause du coût de la tranchée.

➤ **Prochaines dates à retenir**

- ✓ 11 Novembre : Cérémonie aux monuments aux morts à 11h30
 - ✓ 19 Novembre : soirée en hommage à Vincent de Nadai : auberge espagnole et animations par les amis musiciens de Vincent
- **Date du prochain conseil municipal** : lundi 5 décembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.

Délibérations prises :

2022_47 : Validation de l'attribution de compensation définitive 2022	Approuvée à l'unanimité
2022_48 : Désignation d'un correspondant incendie et secours	Approuvée à l'unanimité
2022_49 : Dépenses d'investissements avant vote du BP 2023	Approuvée à l'unanimité
2022_50 : Convention Territoire Globale	Approuvée à l'unanimité
2022_51 : RODP par les opérateurs de télécommunications	Approuvée à l'unanimité
2022_52 : Régularisation RODP 2017-2021	Approuvée à l'unanimité
2022_53 : Remboursement de frais	Approuvée à l'unanimité

Liste des membres présents ayant pris part aux délibérations :

GENOVESIO	Cécile	
BONNEU	Dominique	
BEREAUX	David	
BOUROUMEAU	Séverine	
BOE	Christèle	
COYART	Julien	Absent
GOUVEIA	José	
MALGOUYRES	Alain	
MARMUSE	Jean-Damien	
MIRABEL	Marie-Rose	
MOURLEAU	Marie Claire	
NORMANDIN-VARENNE	Laurent	Procuration à J. COYART
POMIER	Sylvie	